



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE BISKRA
N.I.F : 001407024331969



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément à la loi N° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 65,82 et 160 du décret présidentiel N° 247/15 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de service publics, l'office de promotion et de gestion immobilière sis Cité "El-Amel" 1000 Logements Wilaya Biskra informe l'ensemble des soumissionnaire ayant participé à l'Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°13/S.M.P/D.M.O/DG/2025 paru dans les quotidiens nationaux "الأن" et "derby" en date du 20/11/2025 pour l'achèvement de la réalisation de 50/2000/3000 logements publics locatifs à la commune de Bordj Ben Azouz, Programme des 2000/3000 logements publics locatifs à travers la wilaya de Biskra – Année 2024 (2ème tranche) répartis comme suit :

- ❖ **Lot n°01** : L'achèvement de réalisation en T.C.E. de 28/50/2000/3000 LPL (Type F3) avec VRD et aménagement extérieur des 50/2000/3000 LPL.
- ❖ **Lot n°02** : L'achèvement de réalisation en T.C.E. de 22/50/2000/3000 LPL (Type F3).

Et après évaluation des offres le marché est attribué provisoirement à :

Projet	Attributaire provisoire	Note Obtenue	Montant de l'offre financière en TTC après correction (DA)			Délai	Les critères d'évaluation
			Logts	VRD	Total		
LOT 01: L'achèvement de réalisation en T.C.E. de 28/50/2000/3000 LPL (Type F3) avec VRD et aménagement extérieur des 50/2000/3000 LPL.	SARL FRERES BENSMAINE CONSTRUCTION NIF : 002005022620241	75,00	84 570 074,16	11 990 000,00	96 560 074,16	10 mois	moins disant
LOT 02: L'achèvement de réalisation en T.C.E. de 22/50/2000/3000 LPL (Type F3).			68 306 598,36	/	68 306 598,36	10 mois	moins disant

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Cité "El-Amel" 1000 Logements Wilaya Biskra, dans un délai de trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'Habitat, l'Urbanisme et de la Ville et de l'aménagement du territoire sise à la CNAT de Hussein Dey- Alger, est compétente pour l'examen de tout recours qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.